

Formulaire II – Demande de versement de l'aide financière

Programme de hottes à débit variable

* Champs obligatoires

No Dossier Énergir : PE224

Ce formulaire vise la demande d'aide financière du programme de hottes à débit variable PE224 (« Programme ») à l'achat et à l'installation d'une hotte à débit variable ou d'un système de contrôle à l'usage exclusif des cuisines commerciales et institutionnelles (restaurants, cafétérias, autres) dont l'air de compensation est réchauffé au gaz naturel. Les nouvelles constructions ne sont pas admissibles à ce Programme.¹ Pour bénéficier d'une aide financière en vertu de ce Programme, la personne qui fait la demande doit respecter les conditions du Programme, telles qu'approuvées et modifiées de temps à autre par la Régie de l'énergie. Ce Programme prendra fin automatiquement sans aucun avis ni délai, advenant que la Régie de l'énergie mette fin au Programme ou le modifie de façon telle qu'Énergir ne soit plus autorisée à octroyer l'aide financière prévue aux présentes.

Section 1 – Identification du client

Adresse des installations visées par le Programme et identification du client²

Localisation des installations

- * Nom de l'entreprise ou de l'institution :
- * Numéro de compte Énergir³ :
- * Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) (registre des entreprises) :
- * Adresse de service :
- * Ville : * Code postal :
- * Personne-ressource : * Titre :
- * Téléphone : * Courriel :

Propriétaire des installations (si différent)

Adresse postale :

Téléphone : Télécopieur :

Courriel :

Préférence au niveau de la communication : Par la poste Par courriel

Section 2 – Identification et déclaration de l'entrepreneur

- * Nom de l'entreprise qui réalise les travaux :
- * N° de licence RBQ :
- * Nom de la personne-ressource :
- * Adresse de l'entrepreneur :
- * Téléphone : Télécopieur :
- * Courriel :

.....

¹ À l'exception des nouveaux bâtiments qui ne sont pas visés par la division B, partie 8 du Code National de l'énergie pour les bâtiments – Canada 2015 intégrant les modifications du Québec (CNÉB 2015-Qc). Les cas d'exceptions devront être préalablement soumis à Énergir pour approbation.

² Ce Programme peut prendre fin à tout moment. Énergir n'est pas responsable du courrier perdu. Énergir s'engage à traiter les demandes qui lui sont soumises dans des délais qu'elle juge raisonnables.

³ Si les installations ou les bâtiments comportent des numéros de compte d'Énergir différents, soumettez une demande d'aide financière distincte pour chaque numéro de compte d'Énergir.

Formulaire II – Demande de versement de l'aide financière

Programme de hottes à débit variable

* Champs obligatoires

Je soussigné déclare que les travaux d'installation d'une hotte à débit variable ou d'un système de contrôle sur une hotte existante ont été effectués à l'adresse mentionnée en respectant les lois et règlements applicables au Québec, notamment, mais sans s'y limiter, concernant la certification sur site nécessaire suite à une modification apportée à un appareil au gaz naturel.

* Signature de l'entrepreneur :

* Signé le :

jour / mois / année

Section 3 – Information sur l'installation⁴

* Date d'installation : Bâtiment neuf Bâtiment existant
jour / mois / année

Section 4 – Information sur l'opération de la cuisine

Indication sur les heures de fonctionnement de la hotte à débit variable.

* Nombre d'heures de fonctionnement de la hotte à débit variable par semaine (ne pas confondre avec les heures d'ouverture de la cuisine) :

* Nombre de semaines par année :

* Nombre de repas par semaine :

Période d'ouverture⁵ : Hiver Printemps Été Automne

Section 5 – Aide financière réclamée⁶

Compléter le formulaire III pour déterminer le montant de l'aide financière admissible. Le calcul de l'aide financière admissible est automatisé.

L'aide financière totale réclamée⁷ est de : \$

L'aide financière devra être acheminée à : L'adresse de service L'adresse postale du propriétaire de l'installation

L'aide financière est de :
3 350 \$ + 0,45 \$ x le nombre de PCM
du système d'évacuation

⁴ La mesure implantée doit respecter les lois et les règlements applicables au Québec, notamment ceux ayant trait à la qualité de l'air et à la protection de l'environnement.

⁵ Les cuisines n'opérant pas en hiver ne sont pas admissibles.

⁶ Le paiement de l'aide financière ne peut pas être interprété comme une garantie donnée au client en regard de la hotte à débit variable ou du système de contrôle ou de son installation ou un quelque autre acquiescement à leur conformité, performance ou sécurité, telle responsabilité incombant au fabricant, au vendeur et à l'installateur.

⁷ L'aide financière d'Énergir est limité à 50 % des coûts réels d'acquisition du système à débit variable (Formulaire III, Information sur les surcoûts du projet, ligne Surcoût total du projet de hotte à débit variable avec capteurs optiques).

Note : Le système d'alimentation en air frais doit être alimenté en gaz naturel pour pouvoir bénéficier d'une subvention.

Formulaire II – Demande de versement de l'aide financière

Programme de hottes à débit variable

* Champs obligatoires

Section 6 – Pièces justificatives

Je soussigné, déclare que les travaux d'installation d'une hotte

client

à débit variable ou d'un système de contrôle sur une hotte existante ont été effectués par l'entrepreneur identifié de façon complète et satisfaisante.

Je joins à la présente pour le paiement de l'aide financière :

- Le formulaire III dûment rempli
- Une copie de la facture remise au client par l'entrepreneur indiquant les informations suivantes :
 - La date de fin des travaux d'installation
 - Les coordonnées du client
 - Les coordonnées de l'entrepreneur
 - Le détail de la facture afin de permettre de distinguer le prix des composantes du prix de leur installations
- Une facture à l'ordre d'Énergir réclamant le montant d'aide financière ainsi que les taxes applicables (TPS et TVQ)

Je certifie que les informations décrites ci-dessus sont exactes et j'autorise, par la présente, Énergir à procéder à une visite des lieux où la(es) hotte(s) à débit variable ou les systèmes de contrôle a(ont) été installée(s). Si lors de la visite le ou les appareils ne sont pas installés et fonctionnels, Énergir se réserve le droit de réclamer le remboursement de la totalité de l'aide financière versée.

J'ai lu, compris et accepte les termes du Programme.

* Signature de la personne-ressource :

* Signé le :

jour / mois / année

Formulaire III – Demande de versement de l'aide financière

Programme de hottes à débit variable

* Champs obligatoires

Système d'évacuation

	Type d'installation	Sur la nouvelle installation, y a-t-il présence d'un entraînement à vitesse variable ?	Capacité (selon la plaque signalétique de l'appareil) (en PCM)	Capacité (en HP)	Combien de hottes sont connectées au système d'évacuation ?
1					
2					
3					
4					
5					
6					
Total					

Système de contrôle à débit variable

	Marque/Modèle	Manufacturier	Nombre de capteur de température	Nombre de capteur optique	Nombre de volet modulant	À quel système d'évacuation identifié précédemment le système de contrôle à débit variable est-il connecté ?* <small>connecté au (ex. : #1)</small>	À quel système d'alimentation d'air frais identifié dans le tableau suivant le système de contrôle à débit variable est-il connecté ?* <small>connecté au (ex. : #1)</small>
1							
2							
3							
4							
5							
6							

.....

* Inscrire le numéro de la ligne (1 à 6) correspondant au tableau.

Formulaire III – Demande de versement de l'aide financière

Programme de hottes à débit variable

* Champs obligatoires

Adaptation du débit d'air de compensation

Information sur le système d'alimentation d'air frais¹

	Statut sur le système d'alimentation en air frais ²	Type de système	Marque	Modèle	Source d'énergie	Capacité (selon la plaque signalétique de l'appareil) (en PCM)	Type de chauffage	Pourcentage dédié au gaz naturel ³ (Si Fluide caloporteur)	Système d'alimentation d'air frais dédié à la cuisine
1									
2									
3									
4									
5									
6									

* Dans le cas d'un système de génération de ventilation tempéré au gaz naturel, l'appareil a-t-il subi des modifications pour rendre son débit d'air modulant ?
 Oui Non Si oui, veuillez joindre à la demande les certificats requis démontrant la conformité de l'appareil selon les normes en vigueur.

Information sur les mesures connexes

* Réduction du surdimensionnement du système d'évacuation : Oui Non Nombre de PCM :

* Réduction du surdimensionnement du système d'alimentation d'air frais : Oui Non Nombre de PCM :

* Réduction de la consigne de température de démarrage du préchauffage de l'air frais : Oui Non

Nombre de degrés Température avant : après :

* Installation d'un contrôle de la consigne de température du système d'apport d'air frais en fonction de la température de la cuisine : Oui Non

* Suivi et contrôle à distance de l'installation : Oui Non

Autres (informations complémentaires)

.....

¹ Veuillez transmettre l'information pour chacun des systèmes d'alimentation en air frais.

² Dans le cas d'un remplacement ou d'un ajout d'une unité de toit ou d'une unité de génération de ventilation tempérée à gaz naturel, le présent formulaire ne dispense pas le client des informations qu'elle doit fournir à la Régie du bâtiment du Québec.

³ Dans le cas d'un système d'alimentation en air frais centralisé utilisant une boucle de fluide caloporteur, préciser le pourcentage de la charge de préchauffage de l'air frais qui est assumée par le gaz naturel. Dans le cas où ce pourcentage n'est pas 100 %, veuillez fournir les précisions dans la section « Autres (informations complémentaires) » concernant les autres sources d'énergies et systèmes utilisées pour le chauffage de la boucle et les hypothèses utilisées.

Formulaire III – Demande de versement de l'aide financière

Programme de hottes à débit variable

* Champs obligatoires

Information sur les surcoûts du projet

	Surcoût du système à débit variable par rapport à un système à débit fixe	Section réservée à Énergir
* Équipements permettant de faire varier le débit du système de ventilation de la cuisine (extraction et air neuf)		
* Sondes de température		
* Sondes d'opacité (capteurs optiques)		
* Volets modulants		
* Panneau de contrôle		
* Frais d'installation		
* Frais de programmation du système		
* Autres surcoûts liés au système		
Surcoût total du projet de hotte à débit variable		

Précision : Dans le cadre de demandes de hottes à débit variable, Énergir considère seulement les coûts attribuables à l'acquisition et l'installation du système de contrôle à débit variable et ses composantes tels que les capteurs, les variateurs de vitesse et leur câblage. Ceci exclu les coûts liés à la hotte elle-même ou tout autres coûts qui ne visent pas directement à faire varier les débits d'air selon les activités de cuisson.

Formulaire III – Demande de versement de l'aide financière

Programme de hottes à débit variable

* Champs obligatoires

Autorisation du client :

Par la présente, j'autorise Énergir à utiliser les informations contenues dans le présent rapport pour fins de suivi et d'évaluation du programme. Ces informations demeureront strictement confidentielles.

* Signature de la personne-ressource :

* Signé le :

jour / mois / année

* Nom de l'entreprise-cliente :

* Nom de la personne-ressource :

* Titre :

Par courriel :
efficaciteenergetique@energir.com

ENVOYER